

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/87

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE DE BELLEGARDE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE DE BELLEGARDE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 23 juillet 2023 à 08h00 au dimanche 23 juillet 2023 à 18h00, au Centre Jean-Marinet, 01200 Valsershône, à l'occasion du 39ème Salon Numismatique et Cartophile,

ARRETE

Article 1 : L'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE DE BELLEGARDE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 23 juillet 2023 à 08h00 au dimanche 23 juillet 2023 à 18h00, au Centre Jean-Marinet, 01200 Valsershône, à l'occasion du 39ème Salon Numismatique et Cartophile.

Article 2 : L'association AMICALE NUMISMATIQUE ET CARTOPHILE DE BELLEGARDE se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 13 juin 2023

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 23/06/2023